



Annulation vente suite refus signature

Par **writelease**, le **26/07/2010 à 15:22**

Bonjour,rnrnJe devais signer un acte definitif pour l'achat d'une maison vendredi.rnrnJe suis passé par une agence immobilière.rnrnAu rendez vous pour la signature, nous nous appercevons que les propriétaires actuels avaient achetés en viager et que pour la signature de vente le creditrentier doit également signer pour que l'on puisse lever de preteur denier sur la maison.rnrnEn sachant que ni l'agence, ni les propriétaires, ni le notaire nous a parler de ce viager et de ce creditrentier.rnrnIl se trouve que ce creditrentier refuse de signer et que par conséquence nous ne pouvons pas signé l'acte de vente.rnrnLa veille, nous avons signé l'acte definitf de la vente de la maison que nous avions et par conséquence nous nous retrouvons avec deux enfants de 5 ans et 20 mois a la rue.rnrnQuel demarche puis je entreprendre?rnrnCordialement,

Par **fif64**, le **26/07/2010 à 16:59**

Vous pouvez attaquer vos vendeurs pour obtenir des dommages et intérêts